



F. REIDE, 10, rue de Solférino
CCP : Paris 13.922-66

10, Rue de Solférino, 10
Tél.: SUF. 21-38

Bulletin d'information

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs
du Centre National de la Recherche Scientifique

Bulletin Mensuel n° 44

-

Juin 1962

S O M M A I R E

- I - Nos revendications
II - Le Conseil National du 19 Juin
III - Diplômes classés
IV - Nos retraites - document sur l'IPACTE
V - Après le référendum du 1er Juillet

NOS REVENDICATIONS

Depuis le dépôt de la plate forme revendicative, l'Intersyndicale a été reçue au CNRS les 27 mars et 30 Mai.

Lors de la première entrevue le CNRS avait exprimé l'intention d'approfondir certaines questions que nous avons soulevées (relatives en particulier aux D, aux C, aux agents techniques et ouvriers, aux 2 A).

Le 30 mai nous désirions savoir où le CNRS en était. Malheureusement les études de l'administration n'avaient pu encore être entreprises et nous avons dû nous borner à reprendre et à développer notre argumentation.

Le 30 mai a été également soulevée la question de l'incidence des mesures prises pour les cadres C et D de la Fonction Publique sur nos catégories 9 B à 5 B et 6 D à 4 D. Le CNRS nous a dit son intention d'examiner les possibilités et son accord pour formuler des demandes le plus rapidement possible, mais, à l'heure actuelle, il n'est pas encore en mesure de nous indiquer ses conclusions.

Le 26 juin, l'Intersyndicale a été reçue par M. BERGERARD du cabinet du ministre de l'Education Nationale. Au cours de cette entrevue nous avons pu commenter en détail notre plateforme et indiquer notre objectif n° 1 : remédier aux lacunes et anomalies subsistant après les textes de juin 1961.

Ainsi notre action pour porter à la connaissance des responsables nos revendications est maintenant bien engagée.

Notre objectif le plus proche est d'obtenir le dépôt par notre Direction de propositions au Ministère de l'Education Nationale. C'est dans ce sens que l'Intersyndicale poursuit ses démarches. C'est dans ce sens que dans chaque établissement doit se développer l'activité du personnel sous forme de réunions et d'interventions auprès des Directeurs.

CONSEIL NATIONAL DU 19 JUIN 1962

Ce Conseil a fait le point des actions dans les sections relatives à la plateforme revendicative et a recommandé la continuation des réunions locales d'information du personnel et des visites aux patrons dans la période qui nous sépare des vacances.

Par ailleurs un début important a été engagé sur la Recherche Scientifique, le CNRS, son histoire et le bilan de l'activité syndicale en ce qui concerne la défense de la Recherche. Le rapport très intéressant qui a introduit ce début fera l'objet d'une publication ultérieure.

DIPLOMES CLASSES

(Rectificatif à la page de documentation n° 44 de juin 1962 ci - jointe)

CATEGORIE 1 B - Ajouter :

- Diplôme d'Ingénieur délivré par l'Institut d'Agriculture de Tunis.

CATEGORIE 2 B - pour le dernier diplôme de la liste, lire : "l'Institut de Psychologie de l'Université de Paris" (au lieu de "l'Institut de Psychologie de l'Institut de Paris").

LES RETRAITES

*

Après nos documents sur l'IGRANTE (validations, mai 1961 et régime de retraite, octobre 1961) vous trouverez dans ce journal le 3ème document édité par notre syndicat, relatif à l'IPACTE.

Ces documents rassemblent l'essentiel des dispositions dispersées dans plusieurs textes officiels (décrets, arrêtés, circulaires...)

La connaissance de ces dispositions complexes est apparue nécessaire, préalablement à toute tentative d'évaluation de nos retraites. C'est pourquoi le syndicat a commencé par là, avant d'entreprendre un travail d'évaluation.

Cette évaluation ne pourra malheureusement pas être simple, et présenter un grand caractère de certitude.

Pour les années à venir, elle ne pourra se fonder que sur des hypothèses concernant l'évolution de la valeur du point, du plafond de la sécurité sociale (pour l'IPACTE), des salaires, etc...

Ces hypothèses ne permettront pas d'avoir la connaissance certaine du montant des retraites qui seront versées dans quelques années (voire quelques dizaines d'années !)

Aucun calcul, aussi compliqué soit-il, ne permet d'avoir cette connaissance certaine. Les organismes officiels (IPACTE et IGRANTE) se refusent, quant à eux, à toute évaluation.

Cependant, pour répondre aux préoccupations bien légitimes de nos camarades, le syndicat va tenter d'élaborer quelques estimations pour un certain nombre de carrières-types, sans en dissimuler toutefois le caractère fragile et aléatoire.

* Nous rappelons que la date limite pour formuler les demandes de validation à l'IGRANTE est fixée au 31-12-1962. L'imprimé spécial doit être adressé au CNRS avant cette date.

APRES LE REFERENDUM DU 1er JUILLET

Au moment où nous écrivons ce journal, les Algériens s'apprêtent à voter pour leur indépendance, après 7 années de luttes tragiques. Nous nous réjouissons de la fin de cette guerre et du libre droit des Algériens à disposer d'eux-mêmes (droit que nous avons toujours réclamé). Mais la lutte anti-fasciste n'est pas terminée pour autant. L'OAS veut transporter ses tumeurs en France. Il importe donc que les comités anti-fascistes restent vigilants et continuent la lutte anti-OAS.

Adressez la correspondance 10, rue de Solférino. Venez nous voir à notre permanence du vendredi (de 18 h. 30 à 20 h.).

Nous pouvons vous envoyer le statut de décembre 1959 contre 160 anciens francs, les modifications de juin 1961 contre 60 anciens francs et les textes officiels sur les retraites : I.P.A.C.T.E. contre 410 anciens francs, I.G.R.A.N.T.E. contre 190 anciens francs.

Pages de documentation

Supplément au Bulletin mensuel du Syndicat C.G.T. des personnels techniques et administratifs du C.N.R.S.

(Conservez cette feuille, elle peut vous être utile)

N° 44 - JUIN 1962

DIPLOMES CLASSES

La Commission de classification des titres et diplômes est chargée de déterminer la valeur des diplômes non mentionnés à notre Statut (article 6).

Nous avons rassemblé tous les titres et diplômes qui ont été communiqués par le C.N.R.S. à la suite des séances de Commission de 1956, 1957, 1958, 1959 et du 13 décembre 1961.

Dans cette liste ne figurent donc pas les diplômes mentionnés au Statut.

D'autres diplômes peuvent être soumis à l'examen de cette Commission.

CATEGORIE 2 A

- Doctorat d'Université (classé suivant les cas en 2 A ou 3 A).
- Diplôme d'Ingénieur du Conservatoire National des Arts et Métiers.
- Diplôme d'Ingénieur diplômé par l'Etat, délivré par le Conservatoire National des Arts et Métiers.
- Diplôme d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Matériaux et de la Construction Mécanique.
- Diplôme d'Ingénieur de la Navigation Aérienne, délivré par l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile.
- Diplôme d'Ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure du pétrole et des moteurs à combustion interne.
- Diplômes de l'Institut Polytechnique de l'Université de Grenoble (1) :
 - diplôme d'Ingénieur Electricien (I.E.G.)
 - diplôme d'Ingénieur Hydraulicien (E.I.H.)
 - diplôme d'Ingénieur Radioélectricien (I.R.E.)
 - diplôme d'Ingénieur Mathématicien (I.M.A.G.)
- diplôme d'Ingénieur Génie Atomique
- Diplôme de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (donne aussi accès à la catégorie 1 D).
- Diplôme d'Architecte Diplômé par le Gouvernement (D.P.L.G.).

CATEGORIE 3 A

- Doctorat d'Université (classé suivant les cas en 3 A ou 2 A).
- Diplôme d'Ingénieur des Constructions Mécaniques du Centre d'Etudes Supérieures des Techniques Industrielles.
- Diplôme d'Ingénieur des Travaux de la Navigation Aérienne de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile (niveau 2).
- Diplôme d'Ingénieur de l'Institut Supérieur d'Electronique de Lille.
- Diplôme d'Ingénieur de l'Ecole Supérieure d'Electronique de la Faculté Catholique de Paris.
- Diplôme d'Ingénieur (avec mention de la spécialité) de la Section Technologie Supérieure de l'I.N.S.A. de Lyon.
- Diplôme d'Ingénieur de l'Ecole Supérieure de Chimie Organique et Minérale de la Faculté Catholique de Paris.

(1) Transformé en Ecole Nationale Supérieure d'Electrotechnique, d'Hydraulique et de Radioélectricité.

- Diplôme d'Ingénieur de l'Ecole Nationale des Industries Agricoles et Alimentaires de Paris.
- Diplôme d'Ingénieur de l'Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques Appliquées.
- Diplôme d'Ingénieur de l'Ecole de Laiterie de la Faculté des Sciences de Nancy.
- Diplôme d'Ingénieur Géophysicien de l'Institut de Physique du Globe de l'Université de Strasbourg.
- Diplôme de Géophysicien délivré par l'Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer.
- Diplôme d'Etudes Supérieures de Cartographie, délivré par l'Institut de Géographie de l'Université de Paris.
- Certificat de 3^e Cycle d'Analyse Numérique plus licence ou équivalence de licence.
- Diplôme Supérieur de Bibliothécaire accompagné d'une licence ou d'un des titres prévus pour l'accès au corps de bibliothécaire par le décret du 16 mai 1952 modifié.
- Diplôme Technique de Bibliothécaire accompagné d'une licence ou d'un des titres prévus pour l'accès au corps de bibliothécaires par le décret du 16 mai 1952 modifié.
- Diplôme d'Expert en Psychologie, délivré par l'Institut de Psychologie de l'Université de Paris.
- Diplôme d'Architecte, délivré par l'Ecole Spéciale d'Architecture de Paris.

CATEGORIE 1 B

- Diplôme d'Ingénieur Chimiste de l'Université d'Aix-Marseille.
- Diplôme d'Ingénieur de l'Ecole Catholique d'Arts et Métiers de Lyon.
- Diplôme d'Ingénieur Electronicien de l'Ecole d'Ingénieurs Electroniciens de Grenoble.
- Diplôme d'Ingénieur de l'Ecole Coloniale d'Agriculture de Tunis.
- Diplôme d'Ingénieur, délivré par l'Institut Technique de Pratique Agricole de Paris.
- Diplôme de l'Institut Agricole de Beauvois de la Faculté Catholique de Paris.
- Diplômes d'Etudes Supérieures Techniques (D.E.S.T.) du C.N.A.M. et des Instituts de Promotion Sociale du Travail rattachés au C.N.A.M.
- Diplôme d'Economiste du Conservatoire National des Arts et Métiers.

- Diplôme d'Etudes Supérieures Economiques du C.N.A.M. (donne aussi accès à la catégorie 1 D).
- Diplôme de haute qualification de la Section de Technologie Pratique de l'Institut National des Sciences Appliquées (I.N.S.A.) de Lyon.
- Diplôme de Formation Complémentaire en Technologie et Technique du Collège Estienne.
- Diplôme d'Actuaire, délivré par l'Institut de Sciences Financières et d'Assurances de l'Université de Lyon.
- Diplôme de Traducteur de l'Ecole Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs de l'Université de Paris.
- Diplôme d'Interprète de l'Ecole Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs de l'Université de Paris.
- Diplôme de Psychologie, délivré par l'Institut de Psychologie de l'Université de Paris (classé suivant les cas en 1 B ou 2 B).
- Diplôme d'Etudes Supérieures de Lettres (sans licence), délivré par le Ministère de l'Education Nationale (Direction de l'Enseignement Supérieur).
- Diplôme de Professeur à l'Etranger, délivré par l'Ecole Supérieure de préparation des professeurs français à l'étranger (Faculté des Lettres de l'Université de Paris).
- Diplôme de l'Ecole Supérieure des Transports.

CATEGORIE 2 B

- Diplôme de Technicien Supérieur de l'Enseignement Technique.
- Brevet de Technicien de l'Enseignement Technique, délivré après cinq ans d'études par les lycées techniques.
- Brevet de Technicien de mécanographie sur machines à cartes perforées et leurs prolongements électroniques.
- Brevet professionnel de mécanographie sur machines à cartes perforées et leurs prolongements électroniques.
- Diplôme d'Etudes Supérieures de Sciences (sans licence), délivré par le Ministère de l'Education Nationale (Direction de l'Enseignement Supérieur).
- Brevet d'Assistant d'Ingénieur.
- Certificat de Promotion du Travail, délivré par l'Ecole de Promotion du Travail au niveau de l'Ingénieur de Grenoble.
- Diplôme Supérieur de l'Ecole Supérieure Technique de l'Université de Nancy.
- Diplôme de l'Ecole Supérieure d'Applications Electroniques et Automation de Paris.

— Diplômes délivrés par l'Ecole Technique de la Photographie et de Cinématographie de Paris.

— Diplôme de Technicien de l'Ecole Supérieure de Fonderie.

— Diplôme de conducteur de travaux miniers, délivré par l'Ecole Technique des Mines d'Alès.

— Certificat de microanalyste, délivré par le Service d'enseignement préparatoire à la Recherche.

— Diplôme d'Officier Radioélectricien de 1^{re} classe, délivré par les Ecoles Nationales de la Marine Marchande.

— Diplôme d'Officier Mécanicien de 1^{re} classe de la Marine Marchande.

— Diplôme de Mécanicien de 1^{re} classe de la Marine Marchande.

— Diplôme d'Etudes Supérieures Agronomiques, Economiques et Sociales de l'Ecole Nationale d'Agriculture et Viticulture d'Angers.

— Diplôme du Centre Universitaire de Coopération Economique et Sociale de Nancy.

— Diplôme de l'Institut des Sciences Sociales du Travail.

— Certificat Supérieur de la Statistique de l'Institut de Statistique.

— Diplôme de Documentaliste, délivré par l'Institut National des Techniques de Documentation (I.N.T.D.).

— Diplôme de l'Ecole des Bibliothécaires.

— Certificat d'aptitude aux fonctions de Bibliothécaire, délivré par le Ministère de l'Education Nationale (Direction des Bibliothèques).

— Diplôme de Psychologie, délivré par l'Institut de Psychologie de l'Institut de Paris (classé suivant les cas en 2 B ou 1 B).

CATEGORIE 3 B

— Brevet d'agent technique breveté, délivré après 4 ans d'études par les lycées techniques.

— Brevet d'Enseignement Social, option médico-chirurgicale.

— Brevet d'Enseignement social, option Economat Social (donne aussi accès à la catégorie 3 D).

— Examen spécial d'entrée dans les Facultés, organisé par le Ministère de l'Education Nationale (donne aussi accès à la catégorie 3 D).

— Diplôme d'Université de Mécanique des Fluides, délivré par l'Institut de Mécanique des Fluides de Lille.

— Brevet de Mécanique de l'Atmosphère, délivré par l'Institut de Mécanique des Fluides de Marseille.

— Brevet de Météorologie, délivré par l'Institut de Mécanique des Fluides de Marseille.

— Diplôme de Technicien en Electronique, délivré par le Ministère du Travail (Centre de Champs-sur-Marne).

— Diplôme d'Agent Technique, délivré par l'Ecole Française de Radioélectricité de Paris (rue Amyot).

— Brevet de Radioélectricien de la Marine de 2^e classe.

— Diplôme d'Officier Mécanicien de 2^e classe de la Marine Marchande.

— Diplôme d'Etudes Professionnelles du Collège Estienne.

— Certificat de technicien en soudure autogène de l'Ecole Supérieure de soudure autogène.

— Diplôme d'Etudes Supérieures de

Brasserie et de Malterie de l'Ecole de Brasserie de Nancy.

— Diplôme d'Etudes Agricoles du second degré des Ecoles Régionales d'Agriculture.

— Diplôme de Chimiste de l'Ecole Scientia.

— Diplôme d'Aide Bactériologiste de l'Ecole Scientia.

— Diplôme de Technicien de l'Institut Gay-Lussac.

— Certificat de fin d'études de l'Institut d'Arsonval.

— Diplôme de Chimiste de l'Ecole Supérieure de Chimie de Paris.

— Diplôme de Technicien de l'Ecole Technique Supérieure du Laboratoire.

— Diplôme de Chimiste de l'Ecole d'Enseignement Technique Féminin.

— Diplôme délivré par l'Ecole Supérieure Technique de Jeunes Filles de Lyon.

— Certificat de scolarité de l'Ecole Technique Supérieure de Chimie de la Faculté Catholique d'Angers.

— Diplôme de l'Ecole de Laborantines Médicales et de Manipulatrices de Radiologie de Strasbourg.

— Diplôme d'Infirmière d'Etat, délivré par le Secrétariat d'Etat à la Santé Publique.

— Diplôme de Sage-Femme, délivré par le Secrétariat d'Etat à la Santé Publique.

CATEGORIE 4 B

— Brevet de Maîtrise, délivré par la Chambre des Métiers d'Alsace.

— Brevets Professionnels d'Ouvriers, délivrés par le Ministère de l'Education Nationale (Direction de l'Enseignement Technique).

CATEGORIE 5 B

— Un certificat, délivré par le Conservatoire National des Arts et Métiers.

— Diplôme Complémentaire d'Etudes Secondaires, délivré par le Ministère de l'Education Nationale (Direction de l'Enseignement du Second Degré).

— Diplôme de Fin d'Etudes Secondaires, délivré par le Ministère de l'Education Nationale (Direction de l'Enseignement du Second Degré).

— Baccalauréat 1^{re} partie, après un an de service au C.N.R.S.

— B.E.P.C., après un an de service au C.N.R.S.

— Diplôme d'Aide-Chimiste de l'Ecole Scientia.

— Diplôme d'Aide-Chimiste de l'Ecole Rachel.

— Diplôme de Manipulateur de l'Ecole Supérieure du Laboratoire.

— Diplôme de Manipulateur de l'Ecole d'Enseignement Technique Féminin.

— Diplôme d'Aide-Chimiste de l'Ecole d'Enseignement Technique Féminin.

— Diplôme de Technicien des Industries Electromécaniques de l'Ecole Violet.

— Certificat d'Aptitude Professionnelle aux emplois de Radiotélégraphiste et Radioélectricien à bord des stations mobiles.

CATEGORIE 6 B

— Baccalauréat 1^{re} partie (donne accès à la catégorie 5 B après un an de service au C.N.R.S.).

— B.E.P.C. (donne accès à la catégorie 5 B après un an de service au C.N.R.S.).

— Certificat d'Etudes Horticoles, délivré par l'Ecole d'Horticulture de Breuil.

CATEGORIE 1 D

— Diplôme de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (donne aussi accès à la catégorie 2 A).

— Diplôme des Interprètes et Traducteurs de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.

— Diplôme d'Etudes Supérieures Economiques du Conservatoire National des Arts et Métiers (donne aussi accès à la catégorie 1 B).

— Diplôme de Fin d'Etudes de l'Ecole de Haut Enseignement Commercial de jeunes filles de Paris (avenue R.-Poincaré, Paris).

— Diplôme d'Ingénieur de l'Institut Commercial de Nancy.

CATEGORIE 3 D (ex-2 D)

— Diplôme de Capacité en Droit, délivré par le Ministère de l'Education Nationale (Direction de l'Enseignement Supérieur).

— Examen spécial d'entrée dans les Facultés organisé par le Ministère de l'Education Nationale (donne aussi accès à la catégorie 3 B).

— Brevet de Technicien de Secrétariat.

— Brevet Professionnel de Secrétaire, délivré par le Ministère de l'Education Nationale (Direction de l'Enseignement Technique).

— Brevet Professionnel de Comptabilité, délivré par le Ministère de l'Education Nationale (Direction de l'Enseignement Technique).

— Brevet d'Enseignement Social, option Economat Social (donne aussi accès à la catégorie 3 B).

— Brevet Supérieur d'Etudes Commerciale 2^e partie.

— Brevet Supérieur d'Etudes Sociales 2^e partie.

— Diplôme des Ecoles Supérieures de Commerce.

— Diplôme de l'Ecole Commerciale de jeunes gens, rue A.-Morsant, Paris.

CATEGORIE 4 D (ex-3 D)

— Brevet Supérieur d'Etudes Commerciales 1^{re} partie (option : comptable, employé de commerce, secrétariat commercial).

— Brevet Supérieur d'Etudes Sociales 1^{re} partie (diverses options).

— Brevet d'Enseignement Social (option : Secrétariat Social).

— Diplôme du Centre de Formation Administrative, délivré par l'Université d'Alger (Direction des Etudes Politiques).

CATEGORIE 3 C

— Brevet Professionnel de Dessinateur de l'Ecole Diderot.

Imprimerie RIVET et C^{ie}, Limoges

Le Gérant : F. REIDE.